

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



arts
et sports

Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'EDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2008 - 2009

N° 79

Juillet – Août – Septembre
2008

**assemblée générale
de rentrée**

**mardi 2 septembre à
13h45**

**audience avec
M. Cherki, adjoint
au maire chargé de
l'enseignement
le compte-rendu**

Pour vous défendre...

Vous informer...

Vous représenter...

**le SNADEM
votre syndicat**

Évoluer, oui... Régresser, non !

Éditorial par Bernard Suisse
Secrétaire général

Nous le savons depuis Darwin : ce qui n'évolue pas est appelé à disparaître. Cette loi inexorable, condamne les espèces incapables de s'adapter aux mutations du milieu. Il semble bien que les corps sociaux et professionnels n'échappent pas à cette règle cruelle, et l'on peut juger aujourd'hui combien les mutations spectaculaires et fulgurantes de la société imposent de souplesse et de faculté d'adaptation.

C'est une évidence, le milieu dans lequel enseignent les professeurs de la Ville n'est plus celui des années 70 ou 80. On peut disserter à perte de temps pour savoir s'il est pire ou meilleur, on doit se battre pour l'améliorer, mais on est bien forcé d'admettre que les élèves changent, que la société change, que les attentes, les aspirations et les priorités du public et donc des gouvernements ne sont pas les mêmes que celles d'il y a vingt ou trente ans. Et nous serions autistes si nous ne nous interrogeons pas sur notre place et nos missions au sein du système éducatif.

L'équipe municipale a parlé d'une même voix pour nous rassurer quant aux interrogations parfois inquiètes que nous avons exprimées avant cette nouvelle mandature. Bertrand Delanoë nous l'a confirmé dans la lettre qu'il nous a adressée avant son élection et que nous avons reproduite dans notre circulaire N° 78 : « ...**au vu de la place qu'occupent les professeurs de la Ville de Paris au sein de nos écoles, ils ne risquent en aucune manière d'être si peu que ce soit marginalisés** ». Ce n'est donc pas de la mairie qu'il faut craindre aujourd'hui un mauvais coup. Néanmoins il faut garder à l'esprit que les vertueuses déclarations de notre employeur, dont nous ne doutons pas de la sincérité, resteront suspendues aux orientations gouvernementales et qu'en matière d'enseignement, ce n'est pas la Ville qui tient le gouvernail.

En musique et en arts plastiques, les nouveaux programmes ne nous accordent déjà plus, - sur le papier -, un créneau de 1 heure pleine pour les classes du cycle des approfondissements, sauf à considérer que l'enseignement de « l'histoire des arts » entre dans nos missions. Pourquoi pas ? Mais dans ce cas, il faudra mettre en place une formation adéquate. Et qu'en sera-t-il demain, si la plage horaire réservée aux enseignements artistiques se réduit encore un peu plus, voire disparaît purement et simplement ?

Si des évolutions de nos missions ou de nos modalités d'intervention dans les écoles s'avèrent inéluctables, le Snadem les étudiera avec pragmatisme. Mais il veillera avec intransigeance, comme il l'a toujours fait, à ce que ces mutations ne représentent pas des régressions, tant en termes de salaire, d'horaires, de congés et de vacances qu'en terme de dignité et de reconnaissance. Nous sommes des enseignants de haut niveau, recrutés par des concours difficiles, notre place n'est pas dans l'animation, la garderie ou les colonies de vacances.

Toutefois, n'oubliez pas que votre syndicat n'est que votre outil, et que c'est à vous, de toute façon, que reviendront les décisions.

Sommaire : page 2 : éditorial – sommaire ◆ page 3 : assemblée générale de rentrée – élections des représentants du personnel ◆ page 4 : audience avec M. Cherki, adjoint au maire chargé des affaires scolaires ◆ page 5 : l'accompagnement éducatif - promotions ◆ page 6 : pouvoir d'achat – vos cotisations ◆ page 7 : calendrier scolaire 2008-2009 – petites annonces ◆ page 8 : les cotisations du snadem – bulletin d'adhésion ◆ page 9 : fiche de contrôle syndical – validation de services – rappel ◆ page 10 : les sections du snadem – le paiement en ligne sécurisé ◆

Assemblée générale de rentrée...

Ainsi que nous vous l'avions annoncé, notre traditionnelle assemblée générale de rentrée se tiendra

MARDI 2 SEPTEMBRE 2008
à 13h45
BOURSE DU TRAVAIL
SALLE GRANDE CROIZAT
3, RUE DU CHÂTEAU D'EAU
75010 PARIS
Métro : République

Tous les professeurs de la Ville de Paris, qu'ils soient syndiqués ou non, stagiaires, titulaires ou retraités, y sont cordialement invités.

Cette assemblée générale est une réunion d'information syndicale prévue par les textes réglementaires en vigueur. Les demandes nécessaires ont été déposées en temps utile auprès de la DRH et de la DASCO et l'autorisation en a été officiellement accordée. Les professeurs qui y assisteront seront donc en absence régulière et couverts par l'administration.

Y assister est donc un droit ! Nul dans votre école ou ailleurs ne peut vous empêcher de vous y rendre. En cas de difficultés, contactez le Snadem au **01 42 41 84 43**.

Élections des représentants du personnel...

Elles auront lieu les **13 et 14 novembre prochains** pour le premier tour (un deuxième tour est prévu en janvier pour les Commissions Administratives Paritaires qui auraient eu une abstention supérieure à 50% au premier tour).

Ces élections représentent un enjeu capital pour les syndicats.

Elles vous permettent d'élire vos représentants dans les organes consultatifs paritaires (les élus paritaires sont invités à se prononcer sur la plupart des procédures administratives qui vous concernent directement : promotions, mouvement, maladie, discipline, etc.) et surtout, elles permettent de mesurer la représentativité des organisations syndicales.

À l'heure où notre corps est sans doute à la veille de profonds bouleversements et où la représentativité de nombreuses organisations se trouve contestée il importe que le Snadem fasse le plein des voix afin de négocier et de parler en toute légitimité face aux élus et à l'administration. **Ne laissez pas à d'autres le soin d'élire vos représentants.**

Pas d'abstention les 13 et 14 novembre !

Audience avec M. Cherki, adjoint au maire chargé des Affaires scolaires...

Le 27 juin dernier, une délégation de la section de Paris Unsa-Éducation, dont bien entendu le Snadem, a rencontré notre nouveau maire-adjoint aux Affaires scolaires, M. Pascal Cherki, afin d'établir un premier contact en ce début de mandature.

D'emblée, M. Cherki n'a caché ni ses interrogations ni ses critiques face aux décisions gouvernementales en matière d'éducation et s'est dit très inquiet des conséquences de cette réforme sur la qualité du service public d'enseignement. Bien que n'étant pas un professionnel de la pédagogie, il s'interroge tout comme nous sur les objectifs d'un gouvernement qui, d'un côté alourdit les programmes en augmentant le volume de connaissances et de l'autre diminue le temps et le personnel d'enseignement.

L'Unsa-Éducation souhaitait évoquer les questions que soulève l'application des nouvelles dispositions ministérielles, à savoir le rythme hebdomadaire d'enseignement, les nouveaux programmes scolaires, l'aide personnalisée aux élèves en difficulté et l'accompagnement éducatif et périscolaire, ainsi que la manière d'apprécier la notion de « temps scolaire » pour les élèves et les personnels éducatifs. Avant tout débat, notre objectif était d'obtenir des informations sur les dispositifs que la municipalité parisienne envisageait de mettre en place avec l'Académie dès la rentrée de septembre.

Beaucoup de ces interrogations sont restées sans réponse, faute d'informations claires et précises sur la mise en place de la réforme. En effet, l'absence des décrets d'application et de circulaires de rentrée continue d'entretenir un flou total sur de nombreux points d'organisation, notamment au sujet du créneau horaire retenu pour l'aide personnalisée aux élèves en difficultés, du dispositif concernant l'accompagnement éducatif en Zep ou de l'accord sur la convention de mise à disposition des locaux pour les stages CM1/CM2 pendant les vacances scolaires. M. Cherki a soumis cet accord à la condition que les propositions de l'Académie soient préalablement débattues. En tout état de cause, à l'instar de certaines municipalités, il nous a indiqué qu'il n'excluait pas une position de refus de mise à disposition des locaux si les conditions lui paraissaient insatisfaisantes.

Face au dispositif d'application du service minimum dans les écoles en cas de grèves du personnel enseignant, M. Cherki a confirmé que la mairie ne mettrait jamais en place des personnels municipaux pour assurer un service destiné à casser une grève des personnels de l'État. L'Unsa ne peut que saluer cette position sans ambiguïté qui avait déjà été affirmée par le maire de Paris.

En ce qui concerne plus particulièrement les professeurs de la Ville, M. Cherki nous a rassuré sur la volonté de la municipalité de conserver ce corps bientôt bicentenaire. Néanmoins, rejoignant ce que nous avait déjà laissé entendre Mme Errecart, adjointe au maire pour les Ressources Humaines, et Mme Bedague-Hamilius, Secrétaire générale de la mairie, il faut s'attendre à des évolutions de nos missions. Il nous a été assuré que le Snadem serait associé à tous les débats et à toutes les négociations.

Durant plus d'un siècle, la ville de Paris a toujours eu à cœur de proposer ce qu'il y avait de meilleur en matière d'éducation. Souhaitons que la présente municipalité, par l'intermédiaire de M. Cherki, puisse relever le défi de l'exception, quitte à aller à l'encontre des dispositions européennes en matière d'éducation, en ne cédant pas sur la qualité pour le moindre coût, bradant in fine son personnel et ce qu'il y avait de meilleur pour les petits parisiens. C'est sans doute sur ces sujets que nous allons rencontrer notre maire adjoint à la rentrée.

Le Snadem n'éludera pas les discussions sur des évolutions qui paraissent inéluctables, mais comme il l'a toujours fait et selon les termes même de son statut, il défendra sans concession les intérêts moraux et matériels des professeurs de la Ville. Il n'entérinera aucune décision et ne signera aucun protocole sans avoir consulté préalablement l'ensemble des collègues. Il vous appartient de nous donner les moyens de faire entendre notre voix, en rejoignant les centaines de professeurs qui font et sont notre organisation et en nous apportant vos suffrages et votre soutien lors des prochaines élections professionnelles. N'oubliez pas que le syndicat, c'est vous, c'est avant tout vous-mêmes !

L'accompagnement éducatif...

Parmi les nouveautés de cette rentrée figure l'accompagnement éducatif qui doit être mis en place au plus tard le 1^{er} octobre prochain dans toutes les écoles élémentaires ZEP de France pour tous les élèves du CP au CM2 (circulaire ministérielle MEN-DGESCO D3-2 du 5 juin 2008). Ce dispositif, qu'il ne faut pas confondre avec les deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée aux élèves en difficulté, a pour but de répondre « *à une forte demande sociale de prise en charge des élèves après les cours. Il s'agit d'assurer en toute équité à chaque élève, quel que soit son milieu familial, l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture, conditions nécessaires au bon déroulement de sa scolarité. Ce dispositif contribuera ainsi à l'égalité des chances entre tous les élèves.* »

Il s'agit d'offrir chaque jour après la classe dans tous les établissements ZEP deux heures d'activités dans les domaines non exhaustifs du soutien scolaire, de la pratique sportive ou artistique. Les élèves participent à ces ateliers sur la base du volontariat (et gratuitement ? Cela n'est indiqué nulle part...). « *Ces activités sont encadrées principalement par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation, des intervenants extérieurs (associations, structures culturelles et sportives...). Peuvent également intervenir des personnels non enseignants, des étudiants, des parents d'élèves, des bénévoles (membres d'associations, enseignants à la retraite...).* (...) *Les personnels qui participent à l'accompagnement éducatif peuvent percevoir une rémunération en heures supplémentaires effectives ou en vacances, selon leur statut.* »

On pense bien évidemment aux Ateliers Bleus parisiens qui fonctionnent dans certaines écoles depuis de nombreuses années et qui sont encadrées par des associations loi de 1901 agréées par la mairie. Toutefois, l'accompagnement éducatif ne dépendra pas entièrement du secteur périscolaire, puisque qu'il doit « *faire l'objet d'un volet spécifique du projet d'école après validation de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale qui veille à la cohérence de l'ensemble.* »

Se posent d'emblée plusieurs questions : qui financera quoi ? Qui contrôlera quoi ? Qui vérifiera les aptitudes pédagogiques de ces « *étudiants, parents d'élève ou bénévoles* » ? Et quelle sera la réelle valeur pédagogique de ces ateliers qui risquent fort, pour certains, de se transformer en halte-garderie ? Quelle sera la journée d'un élève en difficulté qui, en plus de ses six heures de classe, devra être attentif pendant sa demi-heure de soutien scolaire et les deux heures d'accompagnement éducatif ? Et parmi les questions que sont en droit de se poser les professeurs de la Ville, dans quels locaux auront lieu ces activités, et avec quel matériel ? La circulaire précise que « *l'ensemble des ressources de l'école doit être mobilisé* ». On sait ce que cela veut dire, hélas ! Nous l'avons trop souvent constaté par le passé, c'est du papier à dessin gaspillé, des appareils électriques hors service, des ballons et des tambourins crevés, des armoires pillées et des collègues qui arrivent le matin à l'école et doivent improviser, faute de pouvoir dispenser le cours qu'ils ont prévu parce que leur matériel a disparu ou est inutilisable. Les exemples foisonnent en ce domaine. S'il est vrai que la mutualisation du matériel et des locaux peut paraître, sur le papier, plus rationnelle et plus économique à un gestionnaire administratif, nous savons, sur le terrain, que plus l'on mutualise et plus l'on gaspille. Vaut-il mieux avoir trois ballons que trois utilisateurs responsables feront durer toute l'année ou un seul ballon qu'on devra changer six fois par an parce que personne n'en a vraiment la charge ?

Promotions : nous vous l'avions annoncé dans notre numéro de sortie, les promotions à la classe normale pour l'année 2007-2008 n'ont pu être effectuées en temps utile et ont été reportées, comme l'année dernière, à la rentrée. Le Snadem a vivement protesté contre ce nouveau dysfonctionnement qui pénalise nos collègues et a demandé à ce que les tableaux soient bouclés le plus rapidement possible. Comme chaque année, nous informerons personnellement tous les collègues promouvables de la note qui a été prise en compte pour ces promotions ainsi que de la décision de la commission paritaire.

Pouvoir d'achat...

Selon l'enquête annuelle Haygroup, les salaires du secteur privé devraient progresser en 2008 par rapport à 2007 et ceci non pas du fait du gouvernement à travers la revalorisation du SMIC, mais du fait des entreprises qui entendent donner un coup de pouce de 3,1% aux budgets consacrés aux augmentations salariales. Cet institut prévoit même que cette augmentation pourrait être encore plus forte. L'augmentation de l'année 2007 n'avait été « que » de 3%. Le gouvernement a reconnu que ces augmentations ne suffiraient pas à couvrir les pertes de pouvoir d'achat dues à l'inflation.

Et pour les fonctionnaires, qu'on qualifie si souvent de nantis ? Hélas, les chiffres sont loin d'être aussi glorieux : 0,8% d'augmentation du point indiciaire au 1er février 2007 : 0,5% au 1er mars 2008 et 0,3% au 1er octobre prochain, soit 1,6% sur deux ans. À moins que l'on n'intègre dans ces chiffres les promotions et les changements de grade, le fameux GVT, "Glissement-Vieillesse-Technicité" qui était pensé pour rémunérer mieux un savoir faire plus grand et non pour compenser les pertes de pouvoir d'achat causées par l'inflation. Mais même en intégrant ces promotions individuelles, le compte n'y est pas pour les salariés. Pour l'administration, en revanche, en cette période de grands départs en retraite des baby-boomers, ce système de GVT peut parfois devenir globalement rentable (phénomène que les économistes appellent effet de noria), puisque des agents payés au maximum de leur échelle indiciaire sont remplacés par des collègues généralement beaucoup plus jeunes, donc beaucoup moins rémunérés.

On nous l'a dit et répété, les caisses sont vides. Et les prix continuent à flamber : 10,5% d'augmentation sur les légumes, 15% sur les fruits en un an seulement. Et 50% en quatre ans pour le gaz ! Il n'est de secret pour personne que les classes moyennes glissent doucement vers la pauvreté, même si l'on est stupéfait d'apprendre que certains fonctionnaires, (des nantis), sont sans domicile fixe et passent leurs nuits dans les foyers, les squats ou les halls de gare parce que leur salaire ne leur permet pas de payer un loyer.

La première séance de la négociation salariale triennale pour 2009-2011 s'est tenue le 24 juin dernier. Elle a révélé le profond désaccord entre le gouvernement qui propose de dérisoires revalorisations du point indiciaire (0,5% au 1^{er} janvier de chaque année + 0,3% au 1^{er} octobre 2009, faites le compte !), compensées par des primes individuelles et catégorielles censées préserver le pouvoir d'achat des agents (moyen perfide et astucieux de mettre en place une rémunération au mérite), et les organisations syndicales qui estiment que le point indiciaire doit rester l'élément fondamental des traitements.

Nous ne pouvons accepter que notre pouvoir d'achat continue à se dégrader année après année. Dès la rentrée, nous aurons l'occasion de le dire haut et fort au gouvernement, s'il persiste sur ses positions et prend, selon son habitude, une décision unilatérale en faisant fi des revendications de ses personnels.

Vos cotisations...

Elles demeurent les seules ressources de votre syndicat. C'est grâce à elles que nous pouvons financer l'envoi à tous les professeurs de nos bulletins d'information et des courriers personnels, notamment à l'occasion des promotions ou des mobilisations. Une gestion rigoureuse et un important nombre d'adhérents nous permettent de ne pas les augmenter cette année encore, malgré les charges toujours plus lourdes que représentent le prix du papier, les tarifs postaux ou téléphoniques (merci les mobiles !), les honoraires d'avocats, sans compter les courriers qui nous reviennent des collègues qui ont oublié de nous signaler leur déménagement. Ces cotisations, bien inférieures à la moyenne de celles des autres organisations, sont encore réduites par un crédit d'impôt de 66% de leur montant. Ainsi, un professeur au 10^{ème} échelon qui déboursa 94 euros pour l'année scolaire en récupèrera 62,04 au titre de la déduction fiscale, ce qui portera le coût réel de sa cotisation annuelle à 31,96 euros. Cette somme lui permettra en outre de bénéficier d'une protection juridique efficace et compétente en cas de problème lié à son activité professionnelle.

Calendrier scolaire 2008 – 2009...

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des congés pour cette nouvelle année scolaire. De manière immuable, et cela depuis de nombreuses années, l'académie de Paris fait toujours partie (avec celles de Créteil et Versailles) de la zone C. Grande nouveauté pour l'année qui s'ouvre : plus de samedis libérés puisqu'il n'y aura plus classe le samedi matin. Une nouvelle disposition qui met fin au contentieux avec notre direction sur le rattrapage de ces demi-journées libérées.

Le calendrier parisien a été arrêté comme suit après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 15 novembre 2006.

Rentrée des enseignants des écoles maternelles et élémentaires de l'académie de Paris	lundi 1er septembre 2008
Rentrée des élèves des écoles maternelles et élémentaires de l'académie de Paris	mardi 2 septembre 2008
Toussaint	du samedi 25 octobre 2008 après la classe au jeudi 6 novembre 2008 au matin
Noël	du samedi 20 décembre 2008 après la classe au lundi 5 janvier 2009 au matin
Hiver	du samedi 14 février 2009 après la classe au lundi 2 mars 2009 au matin
Printemps	du samedi 11 avril 2009 après la classe au lundi 27 avril 2009 au matin
Vacances d'été 2009	jeudi 02 juillet 2009 après la classe

Petites annonces...

A vendre : bel appartement de 84 m² (grand séjour sur balcon et 3 chambres, placards, 2 places de parking) situé dans résidence agréable, verdoyante et sécurisée.

RER à 10 minutes à pied, gare de Roissy-en-Brie (77)

Prix : 205.000 euros. Libre de suite.

Pour plus de renseignements, tél : **06 64 65 13 03** ou **06 83 14 13 84**



A vendre téléphone mobile smartphone **SONY-ERICSSON modèle P910i**. Fonctions multiples avec deux claviers dont un « azerty » et stylet pour écran tactile : téléphonie, agenda, tâches, réveil, alarme, bloc-notes, appareil photo, internet, emails, lecture et édition de fichiers Word, Excel, Powerpoint, Acrobat PDF, **lecteur MP3**, lecteur vidéo, visionneuse photos, plan métro interactif, emplacement pour carte mémoire supplémentaire type Memory Stick Duo, liaison bluetooth, infrarouge, connexion avec PC pour synchronisation et sauvegarde de tous les fichiers. Ajouts possibles de nombreuses applications bureautiques, jeux, utilitaires, etc. Manuel, CD-rom d'installation + divers logiciels, sabot pour connexion avec ordinateur via câble usb, chargeur secteur, écouteurs, étui cuir. Téléphone pour réseau Orange (déverrouillage possible pour autres opérateurs).

Prix : 75 euros (neuf 380 €). Contacter Patrick Paquignon au **06 08 06 54 51**.

Les cotisations du Snadem...

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation selon votre échelon et votre quotité de temps de service. Les chiffres en petits caractères inscrits en regard indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66% à laquelle vous donne droit votre adhésion (comme chaque année, notre trésorière vous enverra le document de déduction fiscale en temps utile).

	Tarif plein temps	50%	60%	75%	90%
Stagiaire 1	36 12,24	18 6,12	22,71 7,72	28,44 9,67	34,09 11,59
Stagiaire 2	46 15,64	23 7,82	29,02 9,87	36,34 12,36	43,56 14,81
4	65 22,10	32,5 11,05	41,01 13,94	51,35 17,46	61,55 20,93
5	72 24,48	36 12,24	45,43 15,45	56,88 19,34	68,18 23,18
6 et 7	78 26,52	39 13,26	49,21 16,73	61,62 20,95	73,86 25,11
8 et 9	85 28,90	42,5 14,45	53,63 18,23	67,15 22,83	80,49 27,37
10	94 31,96	47 15,98	59,31 20,17	74,26 25,25	89,01 30,26
11	102 34,68	51 17,34	64,36 21,88	80,58 27,40	96,59 32,84
hors classe	115 39,10	57,5 19,55	72,56 24,67	90,85 30,89	108,9 37,03



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2008-2009 (ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	36 euros
Stagiaire 2	46 euros
4	65 euros
5	72 euros
6 - 7	78 euros
8 - 9	85 euros
10	94 euros
11	102 euros
Hors classe	115 euros

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste.
- * Couple : 1 + 1/2 cotisation.
- * CPA. ou CFA. ou collègue étant non-imposable (joindre justificatif) : 75% de la cotisation.
- * Retraite ou disponibilité ou détachement : **42** euros

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

..... tél. dom. :

tél. mobile : e-mail :

tél. école(s) :

Etablir chèque à l'ordre du **SNADEM**

CHÈQUE BANCAIRE et CCP à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au **SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS**

FACILITÉ DE PAIEMENT FACULTATIVE :

Chèque à encaisser après le

N : F : C : P : S : NC : B : € :

CADRE RESERVE AU SNADEM

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

Si vous souhaitez connaître votre situation administrative en regard de vos promotions, retournez cette fiche au SNADEM

Nous vous adresserons les éléments dont nous disposons : date de votre dernière promotion, date de votre éventuelle prochaine promotion, dernière note pédagogique prise en compte par l'administration avec année d'obtention, etc...

Ce contrôle peut également s'avérer utile pour dépister les éventuelles erreurs de l'administration, ce qui nous permettra d'intervenir rapidement auprès d'elle.

**ATTENTION : CETTE FICHE NE CONCERNE PAS LE 11^{ème} ÉCHELON
POUR LES PROMOTIONS A LA HORS CLASSE.**

NOM : _____ DISCIPLINE : _____

PRÉNOM : _____ ÉCHELON : _____

ADRESSE : _____

Téléphone : _____ Mobile _____

email : _____



Validation de services....

Les professeurs de la Ville titularisés avant le 1^{er} janvier 2004 ont **jusqu'au 31 décembre 2008** pour demander la validation de leurs services antérieurs effectués dans l'administration en tant que non-titulaires (vacataires, maîtres-auxiliaires, etc.). Cette démarche est facultative, mais elle peut être intéressante sur le plan financier lors du départ en retraite. Un devis est de toute façon établi par la CNRACL qui permet à chacun de juger de l'opportunité et de l'intérêt de cette procédure.

Les demandes de validation doivent être adressées auprès de l'UGD qui transmettra à notre caisse de retraite. C'est la date de dépôt de cette demande qui est prise en compte.

Les collègues titularisés après le 1^{er} janvier 2004 doivent faire cette demande, s'ils le souhaitent, dans les deux ans qui suivent leur date de titularisation.

Rappel....

Trop de courriers nous reviennent faute d'adresse exacte. Si vous déménagez, n'oubliez pas de nous faire parvenir vos nouvelles coordonnées afin que nous puissions continuer à vous envoyer nos circulaires, nos informations et vous contacter en cas de besoin. De même, signalez-nous tous les changements d'email ou de numéro de téléphone. Merci.

Les sections du Snadem...

Vous trouverez ci-dessous la liste des responsables de sections que vous pouvez joindre en cas de difficulté dans votre école.

1^{ère} section (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements, professeurs stagiaires, détachés ou affectés hors de Paris) :

Anne Couderd
01 49 58 92 95
06 70 19 94 52

2^{ème} section (8^{ème}, 9^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements) :

Joëlle Poitral
01 42 41 27 72
06 19 96 48 91

3^{ème} section (11^{ème} et 20^{ème} arrondissements) :

Christian Réault
01 46 72 08 83
06 60 49 13 60

4^{ème} section (10^{ème} et 19^{ème} arrondissements) :

Stéphane Berger
01 64 37 00 72
06 17 12 18 65

5^{ème} section (12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements) :

Patrick Paquignon
06 08 06 54 51

6^{ème} section (7^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements) :

Serge Bourgouin
01 39 46 00 44
06 77 09 50 67

Le paiement en ligne sécurisé...

Nous vous rappelons que vous pouvez désormais payer votre cotisation syndicale en ligne à l'aide de votre carte bancaire à partir du site du Snadem.

Nous utilisons pour cela les services de Paypal. Cette plate-forme est unanimement reconnue pour son sérieux et sa sécurité et est utilisée par de très nombreuses sociétés et associations.

Pour plus de renseignements, consultez la page « adhésion en ligne sécurisée », dans le menu de droite de la page d'accueil de notre site Internet :

<http://www.snadem.com>

Un moyen simple, sûr et rapide d'adhérer au Snadem !